

AUTORISATION PARENTALE

Autorisation parentale de participation à l'édition 2024-2025 du dispositif pédagogique académique « Jeunes ambassadeurs de la culture », de cession de droit à l'image et de droits d'auteur d'un mineur au bénéfice du rectorat de Caen, Caen la mer et de ses partenaires associés.

DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE ACADÉMIQUE - Jeunes ambassadeurs de la culture

Ce document est à télécharger, remplir et rendre obligatoirement au référent Culture de ton lycée après ton inscription en ligne et avant le 25 septembre 2024 pour finaliser ton inscription.

Je soussigné(e) (père et mère ou représentants légaux) :

Demeurant :

Agissant en qualité de titulaire de l'autorité parentale de l'enfant :

Demeurant :

1 - Participation au projet

- Autorise mon enfant à participer au dispositif des Jeunes ambassadeurs de la culture et donc à se rendre hors temps scolaire, en fonction des rendez-vous qui seront pris avec lui, dans la structure culturelle dont il est ambassadeur afin de pouvoir remplir sa mission.
- Autorise mon enfant à participer aux rendez-vous proposés hors temps scolaire par Caen la mer dans le cadre du dispositif des Jeunes ambassadeurs de la culture.

2 - Droit à l'image

- Autorise à titre gratuit l'Académie de Normandie, Caen la mer et ses partenaires associés à fixer et à reproduire l'image de mon enfant, ainsi qu'à la modifier et à l'utiliser dans le cadre du dispositif pédagogique académique « Jeunes ambassadeurs de la culture », ou pour toute autre action de promotion qui utilise les œuvres ou les images réalisées dans le cadre de cette opération.

NB : La présente autorisation s'applique à tous supports (écrit, électronique et audiovisuel). La publication et la diffusion de l'image de l'enfant ainsi que des commentaires l'accompagnant ne pourront en aucun cas porter atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de mon enfant, en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives au droit à l'image.

- N'autorise pas le rectorat de l'Académie de Normandie, Caen la mer et ses partenaires associés à fixer et à reproduire l'image de mon enfant.

3 - Droits d'auteur

- Cède, à titre gratuit, au bénéfice du rectorat de l'Académie de Normandie, de Caen la mer et de ses partenaires associés les droits d'auteur attachés aux œuvres réalisées par mon enfant dans le cadre de l'opération « Jeunes ambassadeurs de la culture » ou pour toute autre action de promotion qui utilise les travaux réalisés par mon enfant dans le cadre de ce dispositif.

NB : Le droit d'exploitation de l'œuvre comprend le droit de reproduction par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour sur tous formats des travaux et œuvres réalisés dans le cadre du concours, ainsi que le droit de procéder à tout acte de reproduction de ceux-ci à des fins de circulation, d'exposition, de diffusion et d'outil pédagogique.

- Refuse de céder au rectorat de l'Académie de Normandie, à Caen la mer et à ses partenaires associés les droits d'auteur attachés aux œuvres réalisées par mon enfant dans le cadre de l'opération précitée.

En cas d'accord des parents ou représentants légaux, la cession des droits à l'image et des droits d'auteur est consentie pour une exploitation sur le territoire français et à l'étranger, pour une durée de dix ans (10 ans) au bénéfice de l'Académie de Normandie, Caen la mer ainsi que de ses partenaires associés. Elle est révoquée à tout moment, à ma demande expresse, matérialisée par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à la délégation académique à l'action culturelle du rectorat de l'Académie de Normandie.

Fait à

, le

Signature du père et de la mère ou des représentants légaux,
précédée de la mention « lu et approuvé »

Remis en deux exemplaires originaux, un exemplaire original conservé par l'administration.